

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240327-CC\_2024\_036-DE



## BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

Sur le projet de Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chemy

Vo peut être annexé à la délibération  
d'arrêt de projet du 25/03/2024

Luc FOLTRY,  
Président



# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 059-200041960-20240327-CC\_2024\_036-DE

## **1. La concertation dans le PLU**

## **2. Les modalités de concertation du PLU de la commune de Chemy et leur mise en œuvre**

## **3. Les outils de mise en œuvre de la concertation**

### **3.1. A destination des habitants de la commune de Chemy**

3.1.1. L'affichage physique de la délibération de prescription de la révision allégée du PLU

3.1.2. L'affichage numérique de la délibération de prescription de la révision allégée du PLU

3.1.3. La tenue d'une réunion publique d'information à Ostricourt

3.1.4. L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault

3.1.5. La mise à disposition du dossier en mairie et dans les bureaux intercommunaux ouverts au public

3.1.6. La mise en ligne du dossier sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité

3.1.7. Les registres de concertation

# 1. La concertation dans le PLU

La concertation sur le PLU constitue un processus itératif intervenant tout au long de la procédure de révision allégée du PLU et permettant de se consulter, de s'accorder sur un projet commun.

Trois étapes clés peuvent toutefois être distinguées :

- > La définition des modalités de la concertation en Conseil communautaire, dans le cadre de la délibération de prescription de la révision allégée du PLU
- > Le bilan de la concertation à réaliser et délibérer en Conseil Communautaire
- > L'enquête publique intervenant après l'arrêt de projet de la révision allégée du PLU

Les articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme précisent que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de cette concertation sont définies dans la délibération prescrivant la révision allégée du PLU et doivent permettre « *pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente* ».

A l'issue de la concertation, le conseil communautaire en arrête le bilan. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

## 2. Les modalités de concertation du PLU de la commune de Chemy et leur mise en œuvre

Dans le cadre de la délibération de prescription de la révision allégée n°1 du PLU de Chemy en date du 3 juillet 2023, le conseil communautaire de Pévèle Carembault, en tant qu'autorité compétente en matière de PLU depuis transfert de compétence, a défini les modalités de concertation qu'elle prévoyait de mettre en œuvre tout au long de la procédure.

Les modalités de la concertation prévues par les anciens articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme (dont les dispositions sont reprises aux nouveaux articles L.103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme) ont été fixées de la façon suivante :

- La tenue d'une réunion publique d'information sur le projet dans la commune.
- La mise à disposition, en mairie de la commune concernée et dans les bureaux de Pévèle Carembault à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, de l'ensemble des pièces du dossier, au format papier et accompagné d'un registre destiné à recueillir les avis ou remarques du public.
- L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault.

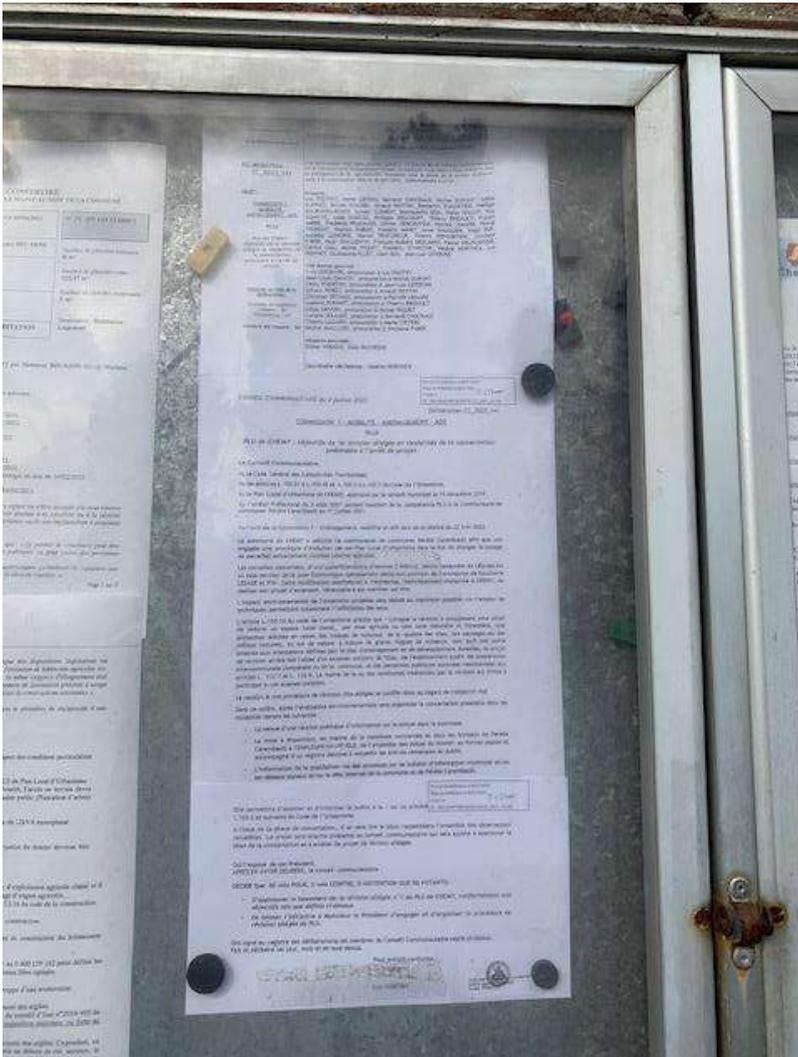
L'ensemble de ces modalités a été mis en œuvre et sera détaillé ci-après.

### 3. Les outils de mise en œuvre de la concertation

#### 3.1. A destination des habitants de la commune de Chemy

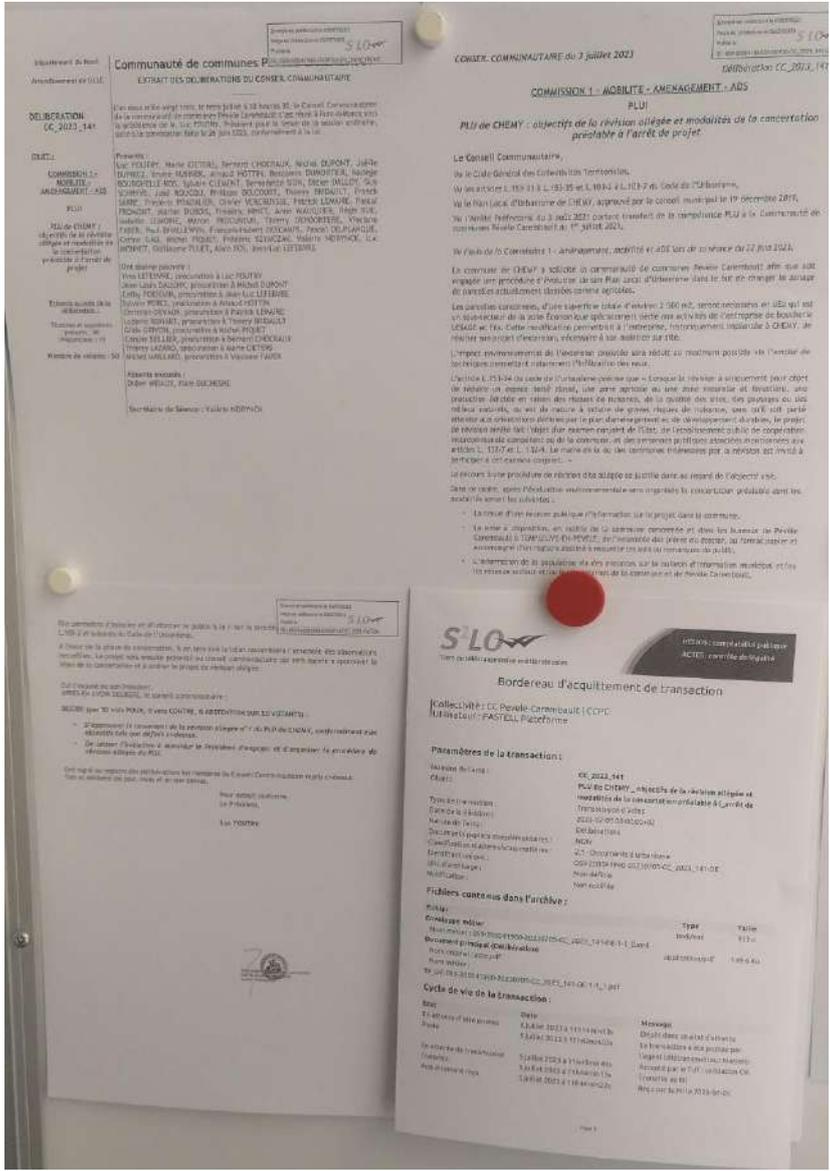
##### 3.1.1. L'affichage physique de la délibération de lancement de la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Chemy

Afin que chacun puisse prendre connaissance de l'existence de la révision allégée du PLU lors de son passage en mairie de Chemy, la délibération de prescription de la procédure y a été affichée, dans les panneaux d'affichage habituels. Cet affichage a respecté la durée légale d'un mois calendaire sans interruption, du 10 juillet 2023 au 10 août 2023.



Une attestation d'affichage a été réalisée et est annexée au présent bilan.

De même, étant donné que la compétence PLU relève désormais de l'intercommunalité, la délibération a également fait l'objet d'un affichage physique dans les bureaux de Pévèle Carembault ouverts au public, sur les panneaux d'affichage habituels, du 7 juillet au 7 août 2023. Cet affichage a lui aussi fait l'objet d'une attestation d'affichage.



Cette modalité n'avait pas besoin d'être inscrite dans la délibération car c'est une formalité de publicité obligatoire, prévue par les articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

### 3.1.2. L'affichage numérique de la délibération de lancement de la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Chemy

En sus de l'affichage physique de la délibération en mairie de Chemy et dans les locaux ouverts au public de Pevèle Carembault, elle a aussi fait l'objet d'un affichage numérique sur les sites internet de la communauté de communes Pevèle Carembault (depuis le 12 juillet 2023) et de la commune.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le  
ID : 059-200041960-20240327-CC\_2024\_036-DE

pevelecarembault.fr/interco/plui-et-plans-locaux-durbanisme-communaux/plans-locaux-durbanisme-communaux/plan-local-0

Pévèle Carembault

Accueil | Interco | PLUi et Plans Locaux d'Urbanisme communaux | Plans Locaux d'Urbanisme communaux | Plan Local d'Urbanisme de Chemy

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des documents concernant l'enquête publique de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Chemy.

## Révision allégée du PLU

- Délibération relative aux objectifs de la révision allégée et modalités de la concertation préalable à l'arrêt de projet
- Affiche Réunion Publique d'Information Chemy
- Notice Explicative
- Avis MRAe
- Auto évaluation environnementale
- Plan de zonage (avant-après)

chemy.fr/actualite/272925/reunion-publique-informations-20-fevrier-2024

Site officiel - chemy.fr

MAIRIE | AU QUOTIDIEN | ENTREPRENDRE | ENTRE NOUS

## Réunion publique d'informations 20 février 2024

Réunion publique d'informations sur le projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune

Documents joints

- PLUI modification (PDF - 275.4 Ko)
- revision allégée dossier consultation (ZIP - 6.29 Mo)

En un clic

- PLU: documents définitifs.
- Salle communale
- Restauration scolaire

Actualités des associations

- Inscriptions saison 2016 2016 Association sportive chemynoise
- Association ASC Association Sportive Chemynoise

Contactez-nous | Intercommunalité | Liens | Nos labels

Cet affichage numérique est toujours en cours.

### 3.1.3. La tenue d'une réunion publique d'information à Chemy

Conformément aux modalités fixées dans la délibération de prescription, une réunion publique d'information, s'est déroulée le mardi 20 février à 18h30 en la salle communale, située rue de la mairie à Chemy.

Le public a été informé en amont de la tenue de cette réunion via l'affichage physique (en mairie de Chemy et sur le panneau d'affichage public) et numérique (sur le site internet de la commune et de Pévèle Carembault) d'une affiche :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240327-CC\_2024\_036-DE



chemy.fr

### Agenda

20 02 Réunion publique d'informations

TOUS LES ÉVÈNEMENTS →

### Dernières actualités

Informations municipales Janvier 2024

**Réunion publique d'informations 20 février 2024**

Municipal des Enfants

Collecte 4L Trophy

### Autres actualités

Carembault Carembault

**SORTIE NATURE : 18 FEVRIER 2024**

Une sortie "Nature" vous est proposée par la commission "Animation" !

### Photos

11°C

CHEMY  
Mardi 20/02/2024  
couvert  
21 km/h

pevelecarembault.fr/interco/plui-et-plans-locaux-durbanisme-communaux/plans-locaux-durbanisme-communaux/plan-local-0

Pévèle Carembault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accueil | Interco | PLUI et Plans Locaux d'Urbanisme communaux | Plans Locaux d'Urbanisme communaux | **Plan Local d'Urbanisme de Chemy**

Retrouvez ci-dessous l'ensemble des documents concernant l'enquête publique de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Chemy.

## Révision allégée du PLU

- Délibération relative aux objectifs de la révision allégée et modalités de la concertation préalable à l'arrêt de projet
- Affiche Réunion Publique d'Information Chemy**
- Notice Explicative
- Avis MRAe
- Auto évaluation environnementale
- Plan de zonage (avant-après)



## **REUNION PUBLIQUE** **D'INFORMATION**

### **SUR LE PROJET DE REVISION ALLEGEE n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CHEMY**

Par une délibération en date du 3 juillet 2023, le conseil communautaire de la cc. Pévèle Carembault a prescrit la révision allégée n°1 du PLU communal.

La révision allégée a pour objectif de changer le zonage de parcelles actuellement classées comme agricoles. Les parcelles concernées, d'une superficie totale d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, seront reclassées en UEa qui est un sous-secteur de la zone Économique spécialement dédié aux activités de l'entreprise de boucherie LESAGE et Fils. Cette modification permettrait à l'entreprise, historiquement implantée à CHEMY, de réaliser son projet d'extension, nécessaire à son maintien sur site.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France n'a pas soumis la procédure à évaluation environnementale.

Conformément aux modalités de concertation définies dans la délibération de prescription de la procédure, une réunion publique d'information doit être organisée en amont de l'arrêt de projet par le conseil communautaire.

**Cette réunion publique se tiendra le**  
**Mardi 20 février 2024 à 18h30, Salle communale**  
**(rue de la mairie, 59147 CHEMY)**

en présence de Madame Bernadette SION, maire de la commune, de représentants de la communauté de commune Pévèle Carembault, de représentants de l'entreprise Lesage & Fils et du bureau d'études URBYCOM, missionné pour réaliser les études techniques et les livrables de la procédure.

Cette réunion permettra d'exposer au public les conséquences du changement de zonage envisagé et ses potentiels impacts sur l'environnement. Le public sera invité à s'exprimer sur le projet.

La commune a également fait paraître deux annonces dans son bulletin d'informations municipales ainsi que des flyers distribués dans les boîtes aux lettres.

Cette réunion, à laquelle tous les habitants de Chemy étaient conviés, a permis d'expliquer les raisons qui ont poussé la commune de Chemy à solliciter de l'intercommunalité le lancement d'une procédure de révision allégée de son PLU et pour quel projet.

La réunion était présentée par Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la communauté de communes Pévèle Carembault et Monsieur FABBIO, du bureau d'études Urbycom. Une partie des élus de la commune de Chemy (dont Madame Bernadette SION, le maire) étaient présents ainsi que des représentants de l'entreprise LESAGE & Fils à qui bénéficiera la révision allégée du PLU.

Les grandes étapes à venir de la procédure ont pu être détaillées : Arrêt de projet, consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), Enquête Publique et Approbation.

La communication ayant été importante, une bonne vingtaine d'habitants a participé à cette réunion qui a duré une heure et demie.



Des échanges directs entre les habitants et les élus de la commune de Chemy, les représentants de la communauté de communes Pévèle Carembault, le bureau d'études Urbycom et les représentants de l'entreprise LESAGE & Fils ont eu lieu.

Lors de ces échanges divers sujets ont été abordés comme la plantation de végétaux pour réduire l'impact visuel de la future extension de l'usine LESAGE & Fils mais aussi les problématiques de circulation et de nuisances sonores que pourraient générer cette extension.

Des échanges francs entre élus, représentants de l'entreprise et les habitants se sont déroulés.

### **3.1.4. L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault**

Conformément aux modalités définies dans la délibération de prescription, la commune a communiqué, via sa page web :

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le  
ID : 059-200041960-20240327-CC\_2024\_036-DE

20  
02 Réunion publique d'informations

TOUS LES ÉVÈNEMENTS

Agenda

2024 CAREMBAULT CAREMBOLE  
le Trio Song Book : Mariane Sebastian, Nicolas Lesloquoy et Sébastien Llinares

Newsletter

PLU: d  
Salle communale  
Restauration scolaire

11°C  
Mardi 20/02/2024  
couvert  
21 km/h

Autres actualités

Photos

### 3.1.5. La mise à disposition de l'ensemble du dossier en mairie de Chemy et dans les bureaux de Pévèle Carembault ouverts au public

Conformément aux modalités fixées dans la délibération de prescription, l'ensemble du dossier du projet de révision allégée n°1 du PLU de Chemy a été mis à disposition du public en mairie de Chemy et à l'accueil des bureaux ouverts au public de Pévèle Carembault situés à Templeuve-en-Pévèle, du 25 janvier au 15 mars 2024.

Le dossier était composé des cinq documents suivants :

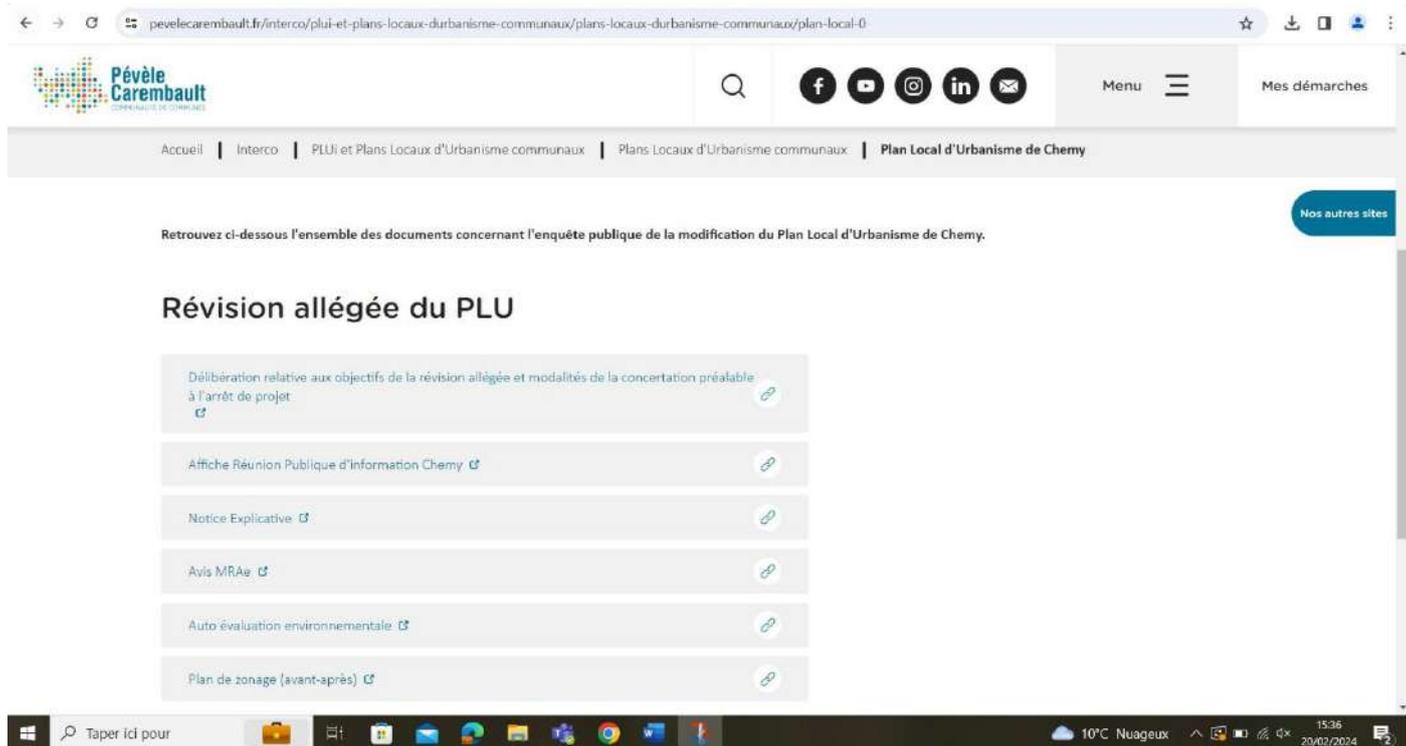
- Délibération du Conseil Communautaire CC\_2023\_141 du 3 juillet 2023 définissant les objectifs de la révision allégée n°1 du PLU de Chemy et fixant les modalités de la concertation préalable.
- La Notice explicative du projet de révision allégée n°1 du PLU de Chemy, réalisée par le bureau d'études Urbycom.
- L'auto-évaluation environnementale.
- Le plan de zonage comparatif avant / après la révision allégée.
- L'Avis conforme délibéré du 23 janvier 2024 rendu par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts-de-France (MRAe HdF).

La mise à disposition du dossier a permis au public le souhaitant de prendre connaissance du projet, des raisons qui ont poussé à engager une révision allégée du PLU de Chemy et des conséquences qu'aura le changement de zonage envisagé. Le public pouvait demander à ce qu'une copie du dossier lui soit fournie, à ses frais.

### 3.1.6. La mise en ligne de l'ensemble du dossier sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le 27/03/2024  
ID : 059-200041960-20240327-CG\_2024\_036-DE

En sus de la mise à disposition physique de l'ensemble du dossier en mairie et dans les bureaux de Pévèle Carembault ouverts au public, il a également été mis en ligne sur le site internet celui de la communauté de communes Pévèle Carembault à partir du 25 janvier 2024. Les documents étaient librement téléchargeables.



### 3.1.7 Les registres de concertation

Du 25 janvier au 20 mars 2024, des registres à feuillets non mobiles ont été mis à disposition du public à côté des dossiers papiers en mairie de Chemy et dans le hall des bureaux ouverts au public de Pévèle Carembault afin de permettre au public de pouvoir formuler à l'écrit ses éventuelles remarques sur le projet de révision allégée du PLU.

Aucune contribution n'a été déposée sur les registres mis à disposition.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Publié le 05/07/2023  
ID : 059-200041960-20230705-CC\_2023\_141-DE

Envoyé en préfecture le 27/03/2024  
Reçu en préfecture le 27/03/2024  
Publié le 27/03/2024  
ID : 059-200041960-20240327-CC\_2024\_036-DE

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVELÉ  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Publié le 05/07/2023  
ID : 059-200041960-20230705-CC\_2023\_141-DE

DELIBERATION  
CC\_2023\_141

L'an deux mille vingt trois, le trois juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 26 juin 2023, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCHRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Pascal DELPLANQUE, Carine GAU, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Luc FOUTRY  
Jean-Louis DAUCHY, procuration à Michel DUPONT  
Cathy POIDEVIN, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN  
Christian DEVALX, procuration à Patrick LEMAIRE  
Ludovic ROHART, procuration à Thierry BRIDAULT  
Glida GRIVON, procuration à Michel PIQUET  
Coralie SEILLIER, procuration à Bernard CHOCHRAUX  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 1 -  
MOBILITE -  
AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU de CHEMY :  
objectifs de la révision  
allégée et modalités de  
la concertation  
préalable à l'arrêt de  
projet

Présents au vote de la  
délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 40  
Procurations : 10

Nombre de votants : 50

Elle permettra d'associer et d'informer le public à la / sur la procédure L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

A l'issue de la phase de concertation, il en sera tiré le bilan rassemblera l'ensemble des observations recueillies. Le projet sera ensuite présenté au conseil communautaire qui sera appelé à approuver le bilan de la concertation et à arrêter le projet de révision allégée.

Du l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :

- D'approuver le lancement de la révision allégée n°1 du PLU de CHEMY, conformément aux objectifs tels que définis ci-dessus.
- De laisser l'initiative à Monsieur le Président d'engager et d'organiser la procédure de révision allégée du PLU.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Luc FOUTRY



COMMISSION 1 -

PLUI

PLU de CHEMY : objectifs de la révision allégée et modalités de la concertation préalable à l'arrêt de projet

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.153-31 à L.153-35 et L.103-2 à L.103-7 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de CHEMY, approuvé par le conseil municipal le 19 décembre 2019,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Pévèle Carembault au 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 22 juin 2023.

La commune de CHEMY a sollicité la communauté de communes Pévèle Carembault afin que soit engagée une procédure d'évolution de son Plan Local d'Urbanisme dans le but de changer le zonage de parcelles actuellement classées comme agricoles.

Les parcelles concernées, d'une superficie totale d'environ 2 500 m<sup>2</sup>, seront reclassées en UEA qui est un sous-secteur de la zone Économique spécialement dédié aux activités de l'entreprise de boucherie LESAGE et Fils. Cette modification permettrait à l'entreprise, historiquement implantée à CHEMY, de réaliser son projet d'extension, nécessaire à son maintien sur site.

L'impact environnemental de l'extension projetée sera réduit au maximum possible via l'emploi de techniques permettant notamment l'infiltration des eaux.

L'article L.153-34 du code de l'urbanisme précise que - Lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9. Le maire de la ou des communes intéressées par la révision est invité à participer à cet examen conjoint. -

Le recours à une procédure de révision dite allégée se justifie donc au regard de l'objectif visé.

Dans ce cadre, après l'évaluation environnementale sera organisée la concertation préalable dont les modalités seront les suivantes :

- La tenue d'une réunion publique d'information sur le projet dans la commune.
- La mise à disposition, en mairie de la commune concernée et dans les bureaux de Pévèle Carembault à TEMPLEUVE-EN-PÉVELÉ, de l'ensemble des pièces du dossier, au format papier et accompagné d'un registre destiné à recueillir les avis ou remarques du public.
- L'information de la population via des annonces sur le bulletin d'information municipal et/ou les réseaux sociaux et/ou le site internet de la commune et de Pévèle Carembault.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Publié le 05/07/2023  
ID : 059-200041960-20230705-CC\_2023\_141-DE

S'LOW  
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique  
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

|   |  |
|---|--|
| Numéro de l'acte :                      | CC_2023_141  |
| Objet :                                 | PLU de CHEMY _ objectifs de la révision allégée et modalités de la concertation préalable à l'arrêt de |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes   |
| Date de la décision :                   | 2023-07-05 00:00:00+02   |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations  |
| Documents papiers complémentaires :     | NON  |
| Classification matières/sous-matières : | 2.1 - Documents d'urbanisme  |
| Identifiant unique :                    | 059-200041960-20230705-CC_2023_141-DE  |
| URL d'archivage :                       | Non définie  |
| Notification :                          | Non notifiée   |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier   | Type            | Taille   |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier<br>Nom métier : 059-200041960-20230705-CC_2023_141-DE-1-1_0.xml  | text/xml        | 933 o    |
| Document principal (Délibération)<br>Nom original : acte.pdf<br>Nom métier :<br>99_DE-059-200041960-20230705-CC_2023_141-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 149.6 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                         | Message   |
|----------------------------|------------------------------|---|
| En attente d'être postée   | 5 juillet 2023 à 11h14min13s | Dépot dans un état d'attente                                      |
| Posté                      | 5 juillet 2023 à 11h42min03s | La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie |
| En attente de transmission | 5 juillet 2023 à 11h43min46s | Accepté par le Tdt : validation OK                                |
| Transmis                   | 5 juillet 2023 à 11h44min13s | Transmis au MI  |
| Acquiescement reçu         | 5 juillet 2023 à 11h44min22s | Reçu par le MI le 2023-07-05                                      |

